

Ibrahim Najjar Formation d'un Sénat Système bicaméral?

Le ministre de la Justice, Ibrahim Najjar, s'est interrogé, hier, sur les raisons qui empêcheraient la formation d'un Sénat libanais avant le déroulement des premières élections nationales non confessionnelles.

«Quelle est l'importance d'un Sénat s'il ne peut que consacrer la continuité du système confessionnel, tout en excluant la formation d'un véritable système bicaméral?», s'est demandé M. Najjar. Lors d'une conférence tenue par le président du Sénat français, Gérard Larcher, sur le rôle du Sénat en France, le ministre de la Justice a indiqué que les lois actuelles permettent aux responsables politiques de consulter le Conseil constitutionnel pour ce qui est des questions de statut personnel. «Le Sénat améri-



La conférence s'est tenue à l'Université Saint-Joseph.

cain, par exemple, se charge de superviser et d'encadrer de manière flexible les travaux du Parlement. La question qui se pose actuellement est donc la suivante: quel sera le rôle du Sénat libanais? Le système bicaméral français pourrait peut-être nous apporter la réponse», a-t-il conclu.